

Mardi 23 juin 2026

Communiqué de presse – Cellule d’expertise sur le risque d’incendie

En vue d’évaluer le risque d’incendie en milieu naturel, de formuler des recommandations aux autorités compétentes et d’acter des mesures de prévention auprès des gestionnaires régionaux, la Cellule d’expertise sur le risque incendie, regroupant les différents interlocuteurs du secteur en Wallonie, s’est réunie ce mardi 23 juin sous l’égide du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d’Expertise (CORTEX) pour faire le point sur la situation.

1. Situation météorologique (IRM)

Selon les prévisions de l’IRM, des températures très élevées sont attendues jusqu’à samedi inclus. Mercredi et jeudi, elles pourront atteindre des valeurs de 36 à 37°C (dans le centre du pays). Un pic est attendu vendredi avec le mercure allant jusqu’à 40°C dans certaines régions. Un risque de développement d’orages isolés n’est pas à exclure durant la semaine. Un changement de masse d’air est attendu le week-end prochain avec une dégradation orageuse plus marquée. L’air chaud devrait stagner encore samedi une partie de la journée (principalement sur l’est du pays) avant d’être balayé par des températures plus clémentes dimanche, voire lundi et des valeurs en-dessous des 30°C partout. A noter qu’à partir de jeudi matin et pour une période de 24h, un vent plus soutenu de secteur est/nord-est (de 2 à 3 beauforts) est attendu.

2. Situation au niveau du risque (DNF)

Pour les **milieux ouverts** (exemples : cultures agricoles, pelouses, landes à bruyères, zones à molinies, versants avec herbacées), la cellule de vigilance du Département de la Nature et des Forêts du SPW signale un **risque modéré ces 23 et 24 juin dans toutes les provinces wallonnes** (à l’exception de la province de Luxembourg déjà en risque élevé et qui le restera jusqu’au 28 juin). Le **risque deviendra ensuite élevé les 26 et 27 juin dans la plupart des provinces**, avant de redescendre en modéré le 28 juin.

En **milieux forestiers**, le risque devrait rester faible.

3. Mesures prises et recommandations

La surveillance par les agents DNF est accrue durant cette période. Les gestionnaires de réserves naturelles sont avertis du risque et invités à appliquer toutes les recommandations de lutte contre les incendies.

Afin de réduire les risques d’incendie et, d’autant plus durant cette période de fortes chaleurs qui pourrait entraîner une augmentation de la fréquentation du public dans ces zones à risque, le Service public de Wallonie rappelle les recommandations suivantes :

- Il est formellement interdit de faire du feu en forêt ;
- Ne jetez jamais de mégots de cigarette, y compris par la fenêtre de sa voiture ;

- Évitez de garer une voiture dans les hautes herbes, qui peuvent s'enflammer au contact du pot d'échappement ;
- Ne brûlez pas de déchets verts à moins de 25 m d'une forêt (et pour rappel à moins de 100m d'une habitation), et prévoyez toujours de quoi éteindre le feu (ex. : tuyau d'arrosage à proximité), respectez aussi les règlements communaux en la matière ;
- Redoublez de prudence lors de travaux avec des outils produisant des étincelles ou de la chaleur (ex. : disqueuse, décapeur thermique) ;
- Soyez très vigilant avec les barbecues : placez-les loin de toute végétation inflammable (comme des haies) et prévoyez un moyen d'extinction ;
- Suivez les consignes des autorités locales en matière de manifestations diverses (feux d'artifice ou autres).

Si vous êtes témoin d'un incendie de forêt ou de broussailles, restez calmes et suivez les étapes suivantes :

1. Alertez les secours en appelant le 112. Donnez votre position avec des repères précis (chemins, parkings, tours de guet, etc.) ;
2. Éloignez-vous en suivant les chemins existants. Ne prenez aucun risque et suivez les consignes des pompiers ou des agents forestiers ;
3. Prévenez les personnes susceptibles d'être en danger.

Pour consulter les interdictions en vigueur, plusieurs sources officielles délivrent les informations utiles :

- Les sites communaux
- Les sites [Actualités - Wallonie](#) et [Feux de forêts: réduisons les risques - L'Environnement en Wallonie](#)
- Les panneaux d'information installés aux zones sensibles

Des informations complémentaires sont disponibles sur :

- [FAQ Prévention incendies en forêt](#)
- [Affiche incendies wallonie web.pdf](#) et [Dépliant incendies wallonie](#) (à noter que les affiches et dépliants sont aussi disponibles en allemand et en néerlandais).

Le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) poursuivra un monitoring constant de la situation et convoquera si nécessaire la cellule d'expertise afin de réaliser un nouveau point sur la situation.

Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise risque incendie
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE